



## Recouvrement de la dette "crédit consommation" au bout de 8 ans

Par **philippejean**, le **10/04/2016** à **18:12**

Divorcé en 2008, nous avons de ce fait quitté notre logement commun, mon ex est partie dans un autre département et a réglé la somme de 50€ en janvier 2008 à la société de crédit Cetelem, depuis elle n'aurait plus payé. Aujourd'hui on retrouve mon adresse et on me demande un règlement amiable de cette dette augmentée bien sûr, par une société de recouvrement, en me disant qu'il y a eu en 2009 une mise en demeure de payer, moi je n'ai rien reçu, et je ne me suis pas inquiété puisque mon ex avait reconnu et accepté de régler les dettes sur le jugement de divorce. Je ne répond à aucun appel ni simple courrier actuellement, mais je me pose la question, comment argumenter le moment voulu à cette société de recouvrement Crédirect. merci de me conseiller.

Par **youris**, le **10/04/2016** à **20:06**

bonjour,  
ne payez rien, ne reconnaissez rien demander à cette société de vous présenter un titre exécutoire, généralement un jugement, vous condamnant à payer.  
sans titre exécutoire, crédirec n'a aucun pouvoir et votre dette est prescrite.  
salutations